



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-221-1

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2016-221-1 intitulé « Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » a été adopté par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel à une séance ordinaire tenue le 12 avril 2016.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'édifice municipal au 1700, rue Principale, Saint-Michel, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 18^e jour d'avril 2016

(s) Caroline Provost

Caroline Provost, secrétaire-trésorière adjointe